

Avis de santé publique

Avis d'ébullition d'eau pour du Rankin Inlet

15 jullet 2026

Rankin Inlet, Nunavut

Le ministère de la Santé avise la population du Rankin Inlet qu'elle doit faire bouillir l'eau avant de la consommer jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure de sécurité est motivée par la turbidité élevée de l'eau (eau trouble).

Lorsqu'un avis d'ébullition d'eau est en vigueur, toute l'eau destinée à la consommation doit bouillir à gros bouillons pendant au moins une minute.

Il est donc essentiel de faire bouillir l'eau destinée aux utilisations suivantes :

- consommation directe,
- préparation de lait pour nourrisson,
- préparation de jus et de glaçons,
- lavage de fruits et de légumes,
- préparation d'aliments,
- brossage de dents.

On peut faire bouillir l'eau sur la cuisinière en utilisant une casserole ou une bouilloire, sinon dans une bouilloire électrique qui n'a pas de dispositif d'arrêt automatique. **Pour votre sécurité, veuillez à toujours utiliser vos réchauds de camping à l'extérieur afin d'éviter que le monoxyde de carbone ne pénètre dans votre maison.** L'avis d'ébullition ne concerne que l'eau destinée aux usages ci-dessus.

Le ministère de la Santé avisera le hameau lorsque l'avis d'ébullition d'eau sera levé.

###

Contact avec les médias :

Charmaine Deogracias
Gestionnaire des communications
Ministère de la Santé
867-975-5712
CDeogracias@gov.nu.ca

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications